

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE 2			
Code	PAKN1B71KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphanie ROLIN (stephanie.rolin@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La "Physiologie générale 2" axée sur la physiologie des systèmes s'inscrit dans la continuité de la physiologie générale 1 et aborde le fonctionnement physiologique de grands systèmes du corps humain.

L'étude et la compréhension de la physiologie implique l'intégration de connaissances sur les plans de la biochimie, de l'anatomie, de l'histologie et de la biologie cellulaire et moléculaire.

La compréhension de la physiologie générale et des systèmes est fondamentale pour l'approche de la pathologie générale.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant aura acquis des connaissances fondamentales en physiologie générale et des systèmes qui lui permettront de comprendre le fonctionnement de grands systèmes du corps humain et de leurs mécanismes de régulation.

L'étudiant sera capable d'identifier les concepts théoriques pertinents en lien avec la finalité d'une question en utilisant un vocabulaire adapté et spécifique de la physiologie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN1B71KINA Physiologie générale 2

32 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN1B71KINA Physiologie générale 2

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la $\frac{1}{2}$ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Physiologie générale 2			
Code	16_PAKN1B71KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphanie ROLIN (stephanie.rolin@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage dispensée au Q2 implique l'intégration de connaissances sur les plans de la biologie cellulaire et moléculaire, de la biochimie et de l'anatomie.

L'activité d'apprentissage aborde le fonctionnement physiologique de grands systèmes du corps humain et de leurs mécanismes de régulation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage a pour objectif de faire comprendre à l'étudiant comment fonctionne l'être humain en situation physiologique; soit le fonctionnement spécifique et intégré de certains organes et systèmes qui composent celui-ci ainsi que leurs mécanismes de régulation.

Cette activité contribue au développement des compétences (C1, C5) et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement " Physiologie générale 2". Elle vise plus spécifiquement les acquis d'apprentissage suivants :

L'étudiant identifiera les concepts théoriques pertinents en lien avec la finalité d'une question; il explicitera avec un vocabulaire adapté la composition et le fonctionnement physiologique de grands systèmes du corps humain. L'étudiant devra faire appel parallèlement à plusieurs notions vues dans les diverses disciplines (biologie cellulaire, biochimie, histologie et physiologie générale) de manière à présenter une réponse claire, rigoureuse et complète (C1, 1.1, 1.3, 1.6; C5, 5.1).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Le sang et le système immunitaire;
- Le système cardiovasculaire;
- Le système respiratoire;
- Le système urinaire.

Démarches d'apprentissage

L'activité d'apprentissage est organisée de manière adaptée à la kinésithérapie au moyen d'une présentation magistrale théorique illustrée d'exemples appliqués et de cas pathologiques observés lors de dysfonctionnements.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de révision, de questions/réponses est organisée lors du dernier cours.

Ouvrages de référence

L. SHERWOOD Physiologie humaine, de Boeck Université, 3ème ed., 2015

D.U. SILVERTHORN Physiologie humaine, une approche intégrée, Pearson Education, 4e éd., 2007

W.F. GANONG Physiologie médicale, de Boeck Université, 3ème ed., 2012

Supports

Présentation magistrale de la théorie illustrée d'exemples appliqués et de cas pathologiques observés lors de dysfonctionnements (sous forme de diaporamas PowerPoint). Les présentations (.pdf) des différents chapitres sont disponibles sur la plateforme pédagogique ConnectED de même que des liens (url) vers des sites intéressants illustrant différentes thématiques abordées au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste en un examen écrit portant sur la totalité de la matière vue au cours. Les questions seront de type: question à choix multiple et/ou question à réponse de type «vrai ou faux» et/ou question à réponse ouverte courte et/ou question à réponse ouverte longue et/ou exercice à résoudre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).